

Commune de FOISCHES

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

FOISCHES, le 10 janvier 2022

Le CONSEIL MUNICIPAL de FOISCHES se réunira en séance ordinaire, le **vendredi 14 janvier 2022**, à **18H30** à la salle Polyvalente de FOISCHES.

La réunion sera publique et se déroulera avec un nombre maximal de 05 personnes autorisées à y assister, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

L'ordre du jour est le suivant :

I – ADMINISTRATION GENERALE :

- I A – Personnel communal - Mise en place du Chèque Emploi Service Universel
- I B – Finances – Décision modificative 04/2021 – budget principal
- I C – Octroi de la garantie 2022 à l'Agence France Locale
- I D – Transport des élèves- Convention de mutualisation avec la commune de CHOOZ – Avenant 04
- IE – Gestion des archives municipales – Projet de convention d'adhésion au service archivage électronique du Département des Ardennes

II – QUESTIONS DIVERSES



Le Maire,

R.DEBOWSKI